

- Le Saniterpen Tiques et Puces est spécialisé dans l'élimination des tiques et puces et peut être employé également contre les insectes rampants.
- Le Saniterpen Guêpes et Frelons est spécialement destiné à la destruction instantanée des guêpes, frelons, taons, bourdons. Peut convenir aussi pour détruire les mouches, moustiques, moucherons, fourmis,... et autres insectes en extérieur. Son diffuseur permet une portée de 4 mètres.

COMPOSITION :

Tiques et Puces	Guêpes et Frelons
Permethrine : 0,18 % (m/m)	D-tétraméthrine : 0,18 %
Mélange isoparaffinique en C12	Permethrine : 0,25 %
Gaz propulseur Butane	D-Phénothrine : 0,09 %
	Mélange isoparaffinique en C12
	Gaz propulseur Butane

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

	Tiques et Puces	Guêpes et Frelons
Capacité	520 ml	520 ml
Volume net	400 ml	400 ml
Nature du gaz propulseur	Butane	Butane
Parfum	Parfum frais	Non parfumé



PROPRIETES :

- **Tiques et Puces** : composé d'un insecticide spécifique (pyréthroïde de synthèse) choisi pour son activité prolongée ainsi que pour son efficacité contre les insectes rampants et particulièrement les tiques et les puces.
- **Guêpes et Frelons** : formule concentrée en matière active à grand effet choc (pyréthroïde de synthèse). Cet aérosol peut être utilisé contre les insectes en vol et pour la destruction des nids de guêpes et frelons (diffuseur gros débit, portée d'environ 4 mètres).

MODE ET DOSE D'EMPLOI :

- **Tiques et puces** : retirer le capuchon de protection. En intérieur : pulvériser pendant 4 à 5 secondes par légères pressions sur le diffuseur en dirigeant le brouillard vers les insectes parasites. Pulvériser en particulier sur les literies, endroits de passage, niches, ... Aérer la pièce.
 - **Guêpes et frelons** : vaporiser directement en direction des insectes à détruire qu'ils soient en vol ou posés, à une distance de 2 mètres environ, pendant 4 à 5 secondes. Pour le traitement d'un nid, augmenter le temps de pulvérisation à un minimum de 30 secondes.
- Ne pas utiliser ces insecticides sur l'animal et ne pas pulvériser sur et à proximité des animaux à sang froid (reptiles, poissons, grenouilles, ...).

CONDITIONNEMENTS :

- **Tiques et puces** : aérosol 400 ml : cartons de 12 : code produit 5077
- **Guêpes et frelons** : aérosol 400 ml : carton de 12 : code produit 5075

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- Extrêmement inflammable • Utiliser et conserver à l'écart de toute flamme ou source d'ignition et d'étincelles, source de chaleur ou appareil électrique en fonctionnement • Ne pas fumer • Conserver hors de portée des enfants • Ne pas jeter les résidus à l'égout • En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette • Eviter le rejet dans l'environnement • Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité. Récipient sous pression • A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C • Ne pas percer ou brûler même après usage • Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent
- Ne pas respirer les vapeurs • Eviter le contact avec la peau • Utiliser seulement dans des zones bien ventilées • Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux • Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation • Procéder par brèves pressions sans pulvérisations prolongées • Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné • Utiliser les biocides avec précaution . Avant utilisation lisez l'étiquette et les informations concernant les produits.



L'obtention de cet écolabel européen consacre notre engagement dans le développement durable par :

- la recherche constante de formulations qui respectent l'Homme et son environnement,
- une conception juste et mesurée basée sur le cycle de vie du produit visant à réduire les ressources utilisées et les impacts sur l'environnement,
- l'utilisation de matières premières naturelles issues, pour l'essentiel, du Pin des Landes dont le massif forestier est géré et renouvelé.